



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 16939

#### Texte de la question

Mme Claude Darciaux attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur la création d'une journée nationale de la Résistance le 27 mai. Beaucoup d'associations d'anciens combattants désirent parachever le devoir de mémoire en instaurant une journée nationale de la résistance intérieure le 27 mai, date à laquelle toutes les forces de la résistance se sont unifiées sous la présidence de Jean Moulin. Cette demande est déjà mise en oeuvre par un grand nombre de municipalités. Cette journée ne serait ni fériée ni chômée. C'est pourquoi elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend prendre une telle mesure.

#### Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants souhaite tout d'abord rappeler à l'honorable parlementaire que la transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire qu'il entend conduire. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par la Résistance soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement, en poursuivant ou en engageant plusieurs actions en ce sens. Le soutien apporté aux fondations de mémoire (Fondation de la Résistance, Fondation de la France libre, Fondation de la mémoire de la déportation, Fondation Charles de Gaulle, Fondation pour la mémoire de la Shoah) est une des illustrations importantes de cette volonté. De nombreuses initiatives tournées directement vers les jeunes sont également entreprises. Dans ce cadre, lors de la réunion du Haut Conseil de la mémoire combattante du 18 novembre 2005, le Président de la République a approuvé l'institution d'une journée nationale le 18 juin. Ainsi, le décret n° 2006-313 du 10 mars 2006 a institué le 18 juin de chaque année une journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi. Par ailleurs, le secrétaire d'État souligne l'ampleur donnée à la commémoration des événements qui ont conduit à la libération de la France et à la victoire sur le nazisme. À chaque occasion, un hommage solennel a été rendu au général de Gaulle, aux Français libres, aux résistants de l'intérieur, afin de manifester la reconnaissance de la Nation et de transmettre leur message aux jeunes générations. Il n'apparaît donc pas opportun d'instituer une nouvelle journée de commémoration portant sur cette période. Le rôle éminent du Conseil national de la Résistance est bien évidemment présent dans tous les esprits à l'occasion des manifestations existantes, dont le secrétaire d'État ne souhaiterait pas que la portée soit amoindrie du fait d'une multiplication des cérémonies mémorielles. Enfin, le secrétaire d'État tient à informer l'honorable parlementaire que son prédécesseur a procédé à l'installation d'une commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques présidée par M. André Kaspi, professeur émérite à l'université Paris-I. Cette instance, créée par arrêté du 12 décembre 2007 publié au Journal officiel de la République française du 15 suivant, est chargée de réfléchir aux voies du renouveau pour les cérémonies commémoratives, afin d'empêcher qu'elles ne souffrent, à terme, d'un trop grand désintérêt. Le dépôt de son rapport est prévu pour le mois de juin.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Claude Darciaux](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16939

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** Anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 février 2008, page 1312

**Réponse publiée le :** 27 mai 2008, page 4415